



Loïc DOMBREVAL

Maire

Vice-président de la Métropole

« Nice Côte d'Azur »

Le 23 novembre 2015

Madame, Monsieur,

L'Association que vous présidez, en relation avec la commune, bénéficie d'une mise à disposition de locaux (salle, équipements sportifs). Au même titre, votre association est susceptible d'être autorisée à occuper le domaine public.

La survenance des attentats du 13 novembre 2015 et l'état d'urgence décrété le 14 novembre dernier et prolongé pour trois mois par le Parlement nous rappellent à la vigilance.

Cette vigilance est celle des services de sécurité de l'Etat dont la mobilisation est totale. Elle est également, à Vence, celle du Maire, de la Brigade Territoriale de Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale.

Elle est également partagée par nos concitoyens. En votre qualité de responsable associatif, il vous appartient de contribuer à cette sensibilisation. Je vous propose, en ce sens, de désigner un référent sécurité au sein de votre Association. Ce référent sera le contact privilégié des services de Police Municipale et de Gendarmerie Nationale. Il interviendra pour préparer les manifestations que vous organisez avec les forces de police afin de mettre en œuvre les précautions requises par la situation exceptionnelle que connaît notre pays.

J'ai décidé de constituer avec les services de la ville concernés, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale un comité d'organisation des manifestations. Le référent sécurité de votre association sera convié à participer à ces réunions afin de préciser les mesures de précaution et de sécurité à mettre en œuvre par les organisateurs et d'adapter, le cas échéant, le programme des manifestations en relations étroites avec les services de Police Municipale et de Gendarmerie.

Le référent sécurité participera à la sensibilisation de vos adhérents à la vigilance et à la prise de conscience de chacun.

Je vous invite à désigner ce référent, en prenant contact avec les services de la Police Municipale (tél. : 04 93 58 32 32 – mail : policemunicipale@ville-vence.fr). Je vous rappelle que les services de Police Municipale et de Gendarmerie Nationale assurent une présence sept jours sur sept, 24 heures sur 24 sur le territoire vençois. Vous pouvez les contacter en cas de doute au numéro suivant : Police Municipale : 04 93 58 32 32 – Gendarmerie Nationale : 17 ou 04 93 58 03 20.

Vous trouverez également ci-joint une fiche retraçant les consignes de sécurité qu'il vous appartient, d'ores et déjà, de mettre dans l'exercice de vos actions.

Dans le cadre de la situation exceptionnelle que rencontre notre pays, la sécurité de nos concitoyens est l'affaire de tous. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. Ma mobilisation ainsi que celle des services de la ville est totale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rita incident,

